

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

2023-118 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	X			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	X			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis	X			PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	X			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		X		Poste vacant		
	GUILLEMIN Laurence	X			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	X			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	X			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	X			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	X			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	BERTIN Patrick	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	MEYER Didier	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	X			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	X			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	X			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	X			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	X			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	X			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique		x	CAILLON Philippe	Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 5 juin 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour TE44 au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Considérant que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Considérant que le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour TE44 son budget principal et ses deux budgets annexes ICE et IRVE.

Considérant qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Considérant qu'il est proposé d'approuver le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes ICE et IRVE du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adopter à compter du 1^{er} janvier 2024 la nomenclature budgétaire et comptable M57,**
- **D'appliquer la nomenclature M57 au :**
 - **Budget principal,**
 - **Budget annexe ICE,**
 - **Budget annexe IRVE,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 18/12/2023

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**